

Mécénat



 Musée
d'Archéologie nationale
Domaine national
Saint-Germain-en-Laye





Monument historique classé, le château de Saint-Germain-en-Laye constitue un véritable écrin pour le musée d'Archéologie nationale qui possède une des plus riches collections archéologiques au monde. Pour répondre aux besoins du musée et du domaine, le mécénat d'entreprise peut être d'ordre financier, en nature, technologique ou de compétences.

L'établissement poursuit une politique active d'acquisition et de modernisation de ces espaces. La vie du musée et du domaine est rythmée par de très nombreux événements et activités : expositions temporaires, cycles de conférences thématiques, visites-conférences, visites, ateliers, activités en famille, représentation théâtrale, concerts, projections de films et documentaires...

Les différents projets que vous pouvez soutenir

- **Mise en valeur du château** : mise en lumière des façades du château, de la cour intérieure et de la chapelle gothique
- **Mise en valeur du domaine national** : mise en lumière de la Grande Terrasse, restauration du grand bassin et des petits bassins, rénovation de l'aire de jeux
- **Aide à la visite et actions pédagogiques** : outils pédagogiques pour les publics en situation de handicap, supports pour la signalétique

En devenant mécène du musée d'Archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, vous entrez dans votre histoire et vous bénéficiez de généreux avantages.

Le mécénat des entreprises

Le cadre fiscal fixé par la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (article 238-bis-1 du Code général des impôts) permet aux entreprises mécènes de profiter d'avantages fiscaux et de contreparties en communication et en relations publiques.

Les avantages fiscaux :

- **En cas de don** : réduction d'impôts de 60% du montant dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaires hors taxe
- **En cas d'acquisition d'une oeuvre reconnue « trésor national » ou « d'intérêt patrimonial majeur » au profit d'une collection publique** : réduction d'impôts de 90% du montant dans la limite de 50% de l'impôt dû
- **En cas d'acquisition d'une oeuvre reconnue « trésor national » pour son propre compte** : réduction d'impôts de 40% du montant

Les contreparties proposées, valorisées à hauteur de 25% du montant du don :

- Mention du nom et/ou du logo de l'entreprise mécène sur les différents supports de communication du musée et ceux relatifs au projet soutenu
- Accès à des images libres de droits du musée et de ses collections pour une utilisation non commerciale
- Mise à disposition des espaces du musée pour l'organisation des soirées, d'événements presse ou d'opérations de relations publiques
- Visites privées avec des conférenciers ou les conservateurs du musée
- Invitations aux vernissages des expositions et entrées gratuites au musée pour les clients et les collaborateurs de l'entreprise mécène
- Réductions à la librairie-boutique

Le mécénat des particuliers

- **En cas de don** : réduction d'impôt de 66% du montant dans la limite de 20% du revenu imposable et valeurs des contreparties accordées à 25% du montant, sans dépasser la limite forfaitaire de 60€





Contact : Fabien Durand
Responsable du Service communication et mécénat
Tél : 01 39 10 13 18
07 81 08 14 58
Mél : fabien.durand@culture.gouv.fr



Musée d'Archéologie nationale
Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Château de Saint-Germain-en-Laye
Place Charles de Gaulle
78105 Saint-Germain-en-Laye cedex

www.musee-archeologienationale.fr

